



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 21/12/19 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Stefano DE BLASIO (CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 75 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 4 à 7 phase 1*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 1*
 - *GIRPE*
 - *Championnat féminin*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - *Point sur le 2^{ème} tour*
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 45 mn)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (11/01/20 à ST BRIEUC)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (8 et 9/02/20 à PLOUHA)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (14 et 15/03/20 dans le FINISTERE)*
 - *Finales régionales par classements (26/04/20 à RENNES)*
 - *Interclubs régionaux (10/05/20 dans le MORBIHAN)*
 - *Championnat de Bretagne individuel (30 et 31/05/2020 dans le Finistère)*
- 4- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Alain TRICOIRE de les accueillir à la maison des sports de PLOUFRAGAN et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Michel LOMENECH étant absent, c'est Patrick EVENO qui fait le point des litiges des journées 4 à 7

1.4- Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 1

Journée 3 dames du 10/11/2019

PN dames: CTT VANNES-MENIMUR/ST PHILIBERT 1 – TT LOPERHET 4

Le JA de la rencontre était Jean-Luc POTDEVIN. Quand les 2 équipes lui ont remis leur feuille de composition, il a constaté qu'il y avait 2 joueuses mutées à LOPERHET. Il leur a donc dit qu'elles n'avaient pas le droit de jouer avec 2 mutées et leur a proposé de refaire la feuille de composition en ne laissant qu'une des 2 mutées. LOPERHET a accepté; mais, pour que la 3ème joueuse ne se soit pas déplacée pour rien, Jean-Luc leur a proposé qu'elle dispute ses 3 parties sans les faire figurer sur la feuille de rencontre. Suite à ça, Jean-Luc a rempli normalement la feuille sur GIRPE avec les 2 joueuses mutées en signalant la présence de 2 mutées dans son rapport au dos de la feuille. A la fin de la rencontre, la feuille a été remonté en l'état sur SPID avec une victoire de LOPERHET 7-3 (3 défaites de la joueuse qui ne devait pas figurer sur la feuille); mais, sans la signature de la capitaine de LOPERHET qui n'a pas voulu signer la feuille car Jean-Luc n'avait pas fait ce qu'il avait dit (les parties de la 3ème joueuse ne devaient pas compter). Jean-Luc a expliqué tout ça dans le rapport qu'il a envoyé à la ligue le lundi.

Sans le rapport complémentaire de Jean-Luc, il n'y avait aucun problème apparent à la lecture de la feuille de rencontre. En effet, le règlement régional du championnat par équipes stipule, dans son article 12R,9, qu'une équipe peut jouer avec 2 mutées dans la dernière division féminine; mais qu'elle n'a pas le droit de monter à la fin de la phase.

A la lecture de l'article II.106 des règlements sportifs fédéraux et bien que les avis des membres de la CSR ne soient pas unanimes, il s'avère que le JA pouvait proposer à LOPERHET de refaire sa composition d'équipe et d'enlever une des 2 mutées. Dans ce cas, le score de la rencontre aurait été le même (victoire de LOPERHET 7-3).

Décision : le résultat de la rencontre est entériné et l'équipe de LOPERHET est autorisée à monter en N3.

Cette autorisation, faite aux équipes de PN dames de jouer avec 2 mutées, même en 1^{ère} phase, ne semblant pas être connue des JA ; une information leur sera envoyée pour la saison prochaine avec le règlement régional du championnat par équipes.

Journée 4 du 10/11/2019

R2B: TA RENNES 3 – ESP ST QUAY-PORTRIEUX 1

Le joueur de la TA RENNES Fidy RAKOTOANOSY sort en litige pour une licence non renouvelée alors qu'il avait joué les journées précédentes sans problème. Renseignements pris, c'est la Fédé qui a invalidé sa licence. En effet, il s'agit d'un joueur étranger et la Fédé a décidé de vérifier si tous les joueurs étrangers susceptibles de jouer en championnat national étaient bien en règle. Or, le titre de séjour en sa possession pour ce joueur était expiré. Un mail a été envoyé au club pour qu'ils régularisent la situation mais celui-ci n'est pas arrivé à destination. Contacté au téléphone, le président de la TA RENNES a fait le nécessaire dans la journée.

Décision : le résultat de la rencontre est entériné.

R3A : AVENIR DE RENNES 2 – US VERN 3

Suite au forfait de François JAMIOT DE LA HAYE pour sa dernière partie, le club de l'AVENIR DE RENNES a fourni un certificat médical à la ligue. Le JA a saisi ce forfait sur GIRPE comme si c'était un abandon. La saisie de la feuille sur SPID a été rectifiée et le JA a été contacté pour lui expliquer la différence entre un forfait et un abandon.

Décision : pas d'amende infligée.

Journée 5 du 17/11/2019

R2A: ESK ST POL DE LEON 1 – US GUIPRY-MESSAC 1

Suite à l'abandon de Loeiz BARBOT lors de la 1^{ère} manche de sa première partie, le club de l'ESK ST POL DE LEON n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 6 du 01/12/2019

R.A.S

Journée 7 du 08/12/2019

R2B : AL PLOËMEUR 3 – GV HENNEBONT 4

Le joueur de l'AL PLOËMEUR Ludovic L'HENAF s'est vu infliger un carton jaune puis un carton jaune-rouge. Comme il n'avait reçu aucun carton avant cette journée, il n'y a pas de sanction pour le moment ; mais, au prochain carton jaune, il sera suspendu.

Michel KERISIT fait part à la CSR du mail qu'il a reçu du capitaine d'une équipe de R3 de l'AVENIR DE RENNES. Celui-ci se plaint du fait que son équipe était, en 1^{ère} phase, dans une poule comprenant 4 équipes du 29 et 4 équipes du 35 et surtout du fait qu'ils se sont déplacés 4 fois dans le Finistère. Michel KERISIT lui a expliqué que le fait de faire des poules 29-35 était un choix sportif de la CSR pour éviter d'avoir trop d'équipes d'un même département dans une poule et que, compte tenu des demandes de concordances des clubs, il était impossible de maîtriser l'équilibre des déplacements.

Michel KERISIT demande à la CSR si on maintient les règles actuelles de constitution des poules ou si on en revient à des poules plus géographiques, quitte à mettre plus d'équipes d'un même département dans une poule. La CSR décide à l'unanimité de maintenir le système actuel.

1,2- Classements et montées-descentes fin de 1^{ère} phase

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR les classements de la 1^{ère} phase et les montées et descentes en signalant qu'il n'y avait eu aucun départage aux manches à faire entre les équipes de poules différentes.

En messieurs, il y a 2 descentes de N3, TA RENNES 1 et AC PLERIN 2, ce qui entraîne la descente de 2 7^{ème} de R3. Une nouvelle fois, l'équipe 2 de ST DIVY SPORT, qui a terminé 2^{ème} de la poule de PN, a refusé la montée en N3. C'est donc l'équipe de RP FOUESNANT 3, classée 3^{ème} de la poule de PN, qui accède à la N3 à sa place.

En dames, il y a 2 descentes de N3 : QUIMPER CTT 2 et THORIGNE-FOUILLARD TT 2.

Les présidents de CSD confirment les montées de pré-régionale.

La CSR entérine les montées et les descentes de la 1^{ère} phase. Celles-ci figurent en annexe du présent compte rendu et seront envoyés aux clubs par mail la semaine prochaine.

Les poules de nationale ayant pu être récupérées, les poules de régionale de la 2^{ème} phase seront constituées dans l'après-midi

1,3- GIRPE

Comme on peut le constater dans le fichier joint, l'utilisation du GIRPE au niveau national sur la 1^{ère} phase continue de progresser surtout en Bretagne où on est nettement au-dessus de la moyenne nationale. Il est à noter qu'une seule feuille de nationale, en Bretagne, n'a pas été saisie sur GIRPE en 1^{ère} phase.

Au niveau régional, l'utilisation de GIRPE est en augmentation de 12 % par rapport à la 2^{ème} phase de la saison dernière et il n'y a plus vraiment de comité à la traîne puisque la fourchette d'utilisation va de 78% dans le 35 à 87 % dans le 22.

1.4- Féminines

Suite aux 2 descentes de N3 et à la montée de l'équipe de TT LOPERHET 4, il y aura 6 équipes en PN pour la 2^{ème} phase ; à moins que l'équipe de QUIMPER CTT 2, qui est la 1^{ère} sur la liste, ne soit finalement repêchée.

Nous avons quitté le groupe de travail sur l'évolution du championnat féminin par équipes la saison dernière sur cette conclusion : pas question de réformer le championnat féminin par équipes pour le moment.

Changement de décor lors de la réunion du 27 novembre 2019 où une réforme est proposée avec 3 possibilités : 1N1-3N2, 1N1-2N2-4N3, 2N1-4N2. Il est à noter que ces 3 propositions transmises par Karine PERCHOC, représentante de la ligue au groupe de travail, diffèrent de celles figurant dans le compte rendu de la réunion rédigé par Jean-Luc GUILLOT, président de la CSF. Il est demandé aux ligues de se positionner pour le 13 décembre, date de la prochaine réunion, afin qu'un projet soit entériné et présenté au conseil fédéral du 31 janvier 2020.

Compte tenu des délais très court, les membres de la CSR sont interrogés sur le sujet par mail pour une réponse avant le 10 décembre. Devant le peu de réponses et de prises de positions fermes, Michel KERISIT envoie un mail à Karine PERCHOC le 11 décembre pour lui donner la position de la ligue pour la réunion du 13 décembre. Il est hors de question que la ligue de Bretagne se prononce de façon définitive sur l'une des 3 propositions. Une telle réforme ne peut pas se faire dans la précipitation sans une étude approfondie des conséquences et le sujet sera abordé à la CSR de ce jour.

A l'issue de la réunion du 13 décembre, Jean-Luc GUILLOT demande aux ligues de lui donner leur position officielle et leurs éventuelles propositions pour le 6 janvier 2020 ; l'idée étant toujours de présenter un projet de réforme au conseil fédéral du 31 janvier.

Le débat s'instaure entre les membres de la CSR et la position suivante se dégage :

Il est hors de question de mettre en place une réforme pour la saison 2020-2021, alors que les clubs n'ont pas été informé en début de saison des incidences sur les montées et les descentes. Une étude plus complète et plus globale, allant de la Pro à la départementale, doit être menée avant d'envisager une réforme pour la saison 2021-2022. Il ne faudrait pas, notamment, que la N1 devienne un championnat Pro bis réservé aux équipes 2 des clubs Pro ; ce qui serait le cas si on ne conservait qu'une poule de N1. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil de ligue du 18 janvier 2020.

Cette position de la CSR va être transmise à Karine PERCHOC avec copie à Jean-Luc GUILLOT et aux membres de la CSR et du conseil de ligue.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2ème tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 6 descentes de régionale

Seniors dames : tableau annulé

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, Elise DERRIEN qui remontera à l'issue du 3^{ème} tour

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Juniors filles : 11 joueuses prévues, 10 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 8 joueuses prévues, 8 présentes, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

Minimes filles : 14 joueuses prévues, 14 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 11 joueuses prévues, 11 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

On peut noter qu'il y a eu peu de forfaits de dernière minute.

Compte tenu des descentes de N2, les tableaux féminins devraient être un peu plus étoffés au 3^{ème} tour. Elles devraient être 12 en juniors, 11 en cadettes, 14 en minimes et 12 en benjamines. Le tableau benjamine sera donc complet.

Il y a eu des problèmes sur le tour de benjamins-minimes à ST DIVY. Des erreurs ont été commises dans les tableaux garçons suite à une mauvaise utilisation de SPID déconnecté. Elles ont a priori été rectifiées, mais elles ont entraîné du retard dans les tableaux et les résultats du haut du tableau en benjamins et en minimes ont été remontés sur SPID en parties seules. Ça a été compliqué d'obtenir des explications de la part du JA afin que ces erreurs ne se reproduisent pas car il n'a pas envoyé de rapport.

Le tour de N1 a été bien organisé à LANDERNEAU par le club de LOPERHET. Il y a tout de même eu quelques remarques des joueurs sur les tables, les marques de peinture au sol et la lumière par endroit. On peut aussi noter que la finale du tableau élite n'a pas eu lieu car les 2 protagonistes ont refusé de la disputer prétextant des blessures. Cela dénote un total manque de respect vis-à-vis du public et de l'organisateur. Le dossier a été soumis à l'instance Nationale de Discipline.

Michel KERISIT s'interroge sur le placement dans les poules des joueurs montants de départemental pour les 3^{èmes} et 4^{èmes} tours. En effet, les joueurs ayant terminé 1^{er} au tour précédent auront le même nombre de points CF, de même pour les joueurs ayant terminé 2^{ème}. Dans le règlement actuel, il est précisé qu'ils sont départagés en fonction de leur classement individuel. Ce n'est pas le cas en nationale 2 où ils sont départagés en tenant compte de leur cumul de points au critérium fédéral sur les tours précédents, puis de leur classement individuel et enfin de leur âge.

La CSR décide d'appliquer les mêmes règles qu'en N2 au niveau régional, y compris pour le placement des joueurs FEJ au tour précédent.

Le règlement régional modifié figure en annexe du présent compte rendu.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (11/01/2020 à ST BRIEUC)

Il aura finalement lieu à ST BRIEUC au gymnase de la Croix Lambert. Les conditions ne seront sans doute pas idéales, à cause notamment de l'absence de chauffage ; mais un précédent championnat de Bretagne sport dans l'entreprise a déjà eu lieu dans cette salle il y a une quinzaine d'années.

La clôture des inscriptions était fixé au 20 janvier. Michel KERISIT s'est rendu compte qu'aucun des joueurs inscrits dans le 22 n'avait la qualification corporative et il demande à Alain TRICOIRE de faire le nécessaire.

Il lui enverra le fichier définitif des engagés dès que les classements de la 2^{ème} phase seront connus (2 janvier).

3.2- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (08 et 09/02/2020 à PLOUHA)

Les présidents de CSD n'ont pas de remarque particulière sur la liste des qualifiés qui leur a été envoyée.

Les courriers n'ont pas pu partir dans les clubs hier comme prévu car les documents sur l'organisation que devait envoyer Nicolas MOY ne sont arrivés que jeudi soir tard. Suite à la relance qui lui a été faite, il s'est rendu compte que le mail qu'il pensait avoir envoyé la semaine précédente été resté dans sa boîte d'envoi.

Du coup, compte tenu des fêtes de Noël, les courriers ne partiront que jeudi ou vendredi prochain. Les réponses seront demandées aux clubs pour le 17 janvier.

Le coût du repas du dimanche midi a été fixé à 16 € comme la saison dernière avec un supplément pour le vin.

Marie-Claude PENNEC doit se rendre à PLOUHA cet après-midi, en compagnie de Renan THEPAUT et d'Alain TRICOIRE, pour régler les derniers détails et notamment le nombre de tables dans la salle principale.

3.3- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (14 et 15/03/20 dans le FINISTERE)

Michel COAT vient d'avertir la ligue que le comité 29 n'avait pas trouvé d'organisateur.

Michel KERISIT demande à Bernard CHAPALAIN et Alain TRICOIRE de lancer un appel à candidature dans leur comité. Il en fera de même pour le 35. Compte tenu du peu de probabilité qu'il y a de trouver un organisateur, la CSR décide de fixer au 15 janvier la date limite pour se porter candidat afin de laisser le temps à une autre ligue de trouver une solution de remplacement. Passé cette date, la ligue de Bretagne fera part aux 3 autres ligues de son incapacité à organiser ce tour de critérium fédéral.

3.4- Finales régionales par classements (26/04/20 à RENNES)

Elles auront lieu à RENNES et seront organisées par le CPB RENNES.

Michel KERISIT demande aux présidents de CSD d'envoyer les résultats départementaux à la ligue dans la semaine suivant la compétition et, en tout état de cause avant le 6 mars.

Les courriers seront envoyés aux clubs dans la semaine du 9 au 13 mars et une réponse sera demandée pour le 3 avril.

Le JA de la compétition sera Vincent GOUSSET. Il n'y a pas de DE pour le moment.

Le délégué de l'épreuve sera Alain GUENET.

3.5- Interclubs régionaux (10/05/20 dans le MORBIHAN)

Le comité 56 n'a toujours pas trouvé d'organisateur pour le moment. Si c'est toujours le cas le 31 janvier, un appel à candidature sera lancé dans les 3 autres départements.

3.6- Championnat de Bretagne individuel (30 et 31/05/20 dans le FINISTERE)

Il aura finalement lieu à LANDERNEAU organisé par le club de LOPERHET.

Une réunion préparatoire va être programmée en début d'année sur place. Renan THEPAUT et Michel KERISIT étant disponibles, la date du 25 janvier a été proposée au club de LOPERHET qui n'a pas répondu pour le moment.

Le JA pressenti était Yves ROSSI ; mais, ça ne sera pas possible car sa licence a été invalidée à titre provisoire dans un premier temps par la Fédération. Renan en explique les raisons à la CSR.

Joël LE DIOURON a contacté Gérard LE PAPE pour le remplacer. Celui-ci est d'accord à condition qu'on lui laisse carte blanche pour le déroulement sportif, notamment au niveau de la mise en poules par bloc. Michel KERISIT répond que cela ne lui pose pas de problème à condition que les tirages au sort ne fassent pas prendre de retard sur l'horaire.

Une autre question se pose. Depuis quelques années la mise en poules est faite quelques jours avant la compétition pour que les poules soient diffusées sur le site de la ligue le mercredi ou le jeudi précédant l'épreuve. Gérard a plutôt l'habitude de faire les poules la veille de la compétition sur place. Joël va le recontacter pour en discuter avec lui.

C'est Jean-Luc POTDEVIN qui est pressenti pour être le JA de l'édition suivante dans le Morbihan. Néanmoins, comme il connaît bien la compétition, il propose de conserver son rôle de responsable des arbitres pour cette saison et que le JA adjoint soit Jean-Paul GOUGEON.

Michel KERISIT pense que ça serait bien que Bernard CHAPALAIN soit un des 2 De, notamment parce qu'il connaît le logiciel servant à remonter les résultats en direct sur le site de la ligue. Celui-ci est d'accord sur le principe.

Renan THÉPAUT demande au représentant du CD29 de transmettre le message au responsable de la CDA29 de ne pas attendre le dernier moment pour lancer les appels à candidature pour l'arbitrage dans son département.

4- QUESTIONS DIVERSES

Michel KERISIT s'interroge sur le maintien des dates fixées pour les 2 dernières CSR de la saison.

Pour celle du 21 mars, il n'y a pas de problème. Pour celle du 23 mai, Patrick EVENO ne sera pas là car il sera au championnat de France benjamins-cadets. Ça pourrait aussi être le cas pour les autres AN faisant partie de la CSR.

Comme il n'y a aucune autre date possible, la dernière CSR de la saison est maintenue au 23 mai.

Cette date étant un peu tardive pour la constitution du calendrier de la saison prochaine, une réunion « calendrier » sera organisée le 9 mai au siège de la ligue.

Fin de la réunion : 12h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT